

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2025

Présents :

Alain Blondet, Frédéric Cottet-Emard, Edith Singer, Anne-Marie Kleinklaus, Patricia Poitry, François Durafour, Joël Thibaudon, Benjamin Bouilloux, Mariane Dézile, Tony Millet.

Excusés avec pouvoirs : Laurie Mathieu a donné pouvoir à Frédéric Cottet-Emard,
Éric Michaud a donné pouvoir à Alain Blondet,
Véronique Planchin a donné pouvoir à Anne-Marie Kleinklaus,
Laëtitia Perrin a donné pouvoir à Edith Singer,
Jean-Daniel Maire a donné pouvoir à François Durafour.

Secrétaire de séance : Tony Millet.

Début de la séance : 20h00

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 10 juillet 2025.
Après un tour de table, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

~ 2025-42 : Parcelle ZO 141 à SIEGES – Cession au Département du Jura.

VU la délibération N° 2023/01 du 10 février 2023, par laquelle la Commune proposait l'acquisition de la parcelle ZO 80 située au hameau de Sièges, d'une surface de 1 610 m² ;

VU l'arrêté d'alignement n° AL_RD25E6_VIRY du Conseil Départemental du 2 décembre 2024 ;

CONSIDERANT la division de la parcelle ZO 80 en 4 parcelles distinctes : ZO 138, ZO 139, ZO 140 et ZO 141 ;

N° de plan	Propriétaires		Références cadastrales				Superficies		
	Ancien	Nouveau	Section	Lieu-dit	Ancien N°	Nouveau N°	Cadastrée	Arpentée	Totale
A	Cne de Viry	Ind. Bouilloux-Morel	ZO	Hameau de Sièges	80p	138		300 m ²	300 m ²
B		Lot à céder			80p	139		1 069 m ²	1 069 m ²
C		Cne de Viry			80p	140		200 m ²	200 m ²
D		Dpt du Jura			80p	141		41 m ²	41 m ²

Afin de garantir l'emprise nécessaire au passage de la Route Départementale n° 25, Monsieur le Maire propose de céder au Département du Jura, la parcelle section **ZO n° 141** d'une superficie de **41 m²** située au hameau de Sièges **au prix de 60 € du m² soit 2 460 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la vente au Département du Jura, de la parcelle section ZO n° 141 d'une superficie de 41 m² située au hameau de Sièges au prix de 60 € du m² soit 2 460 €,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par ces opérations et notamment signer l'acte administratif rédigé par les services du Département du Jura formalisant le transfert de propriété.

FINANCES

~ Zonage France Ruralités Revitalisation Plus

Depuis le 9 juillet 2025, la Commune est classée en zone FRR+ (France Ruralités Revalorisation Plus) ce qui lui permet, si elle le souhaite, d'instaurer une exonération de taxe foncière aux entreprises.

Après discussions et afin de conserver une uniformité fiscale des entreprises sur le territoire de la communauté de communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas mettre en place ces exonérations.

ASSAINISSEMENT

~ 2025-43 : Désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Assistance à l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de désigner une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement ;

VU la proposition de Monsieur Le Maire de retenir le SIEDEC en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

RETIENT la proposition de Monsieur Le Maire et attribue la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au SIEDEC pour l'opération visée ci-dessus ;

PREND NOTE que les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont fixés forfaitairement à 6 715.00 € HT ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage correspondant ;

PRECISE que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement du centre Bourg : Une étude a été mandatée auprès du Cabinet ABCD afin d'étudier différents scénarii sur les possibilités d'aménagement du centre du village. Un questionnaire est en cours d'élaboration et sera soumis à la population afin de recueillir les avis de chacun.

Conseil Communautaire : Le conseil communautaire initialement prévu le mercredi 26 novembre aura lieu le mercredi 03 décembre à 19h à la salle des fêtes de Viry.

PLUi : Une réunion publique aura lieu le mardi 07 octobre 2025 à 19h à la salle des fêtes de Choux.

Boucherie : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Balestra informant la Mairie de la cessation d'activité de la boucherie à compter du 25 juillet 2025.

Commerces : Les deux commerces ayant fermé, un groupe de travail est constitué au sein du Conseil Municipal pour étudier l'avenir des bâtiments et trouver une solution temporaire pour pallier l'absence de commerce.

AJENA : Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion pour l'année 2025.

SYDOM : Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2024.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 09 octobre 2025 à 20h.

Fin de la séance : 23h00

Le Secrétaire de séance,
Tony Millet



Le Maire,
Alain Blondet



